



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260409-2026080420-DE

S.I.A.E.P.A. Les 3 Sources CAILLY, VARENNE BETHUNE

Bierville - Bosc-Bérengrer - Bosc-Bordel - Bosc-Mesnil - Bradiancourt - Bully - Cailly - Critot - Eschavelles - Esteville - Estouteville-Ecalles - Fontaine-en-Bray - La Rue St Pierre - Longuerue - Massy - Mathonville - Maucombe - Mauquenchy - Monterolier - Morgny La Pommeraye - Neufbosc - Pierrevail - Quiérecourt - Rocquemont - Roncherolles-en-Bray - Saint André sur Cailly - Saint Germain sous Cailly - Saint-Martin-Osmonville - Ste Geneviève-en-Bray - St Saëns - Sommersy - Vieux Manoir - Yquebeuf.

2026.08.04.20 INDEMNITES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

L'an deux mil vingt-six, l'Assemblée Générale légalement convoquée le 03 avril 2026, s'est réunie à l'Espace de l'Eau 11 chemin de La Varenne à Saint Martin Osmonville, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président du SIAEPA.

Secrétaire de Séance : Emilie GUERIN

Nombre total de délégué(e)s en exercice	66
Nombre de délégué(e)s présent(e)s	57
Nombre de délégué(e)s représenté(e)s	6
Nombre total de voix	63

Etaient représentés :

Communes	Délégué(e)s	Suppléants	Pouvoirs
BUCHY	JOEL LEFEBVRE		G. MOLMY
BUCHY	CHRISTINE CARON		D. CHABE
BULLY	JOCELYNE LORMIER		C.COSSARD
MAUQUENCHY	REGIS HELLOT		D.DUCLOS
MORGNY	CORENTIN CRAMILLY		V.FOULONGNE
VIEUX MANOIR	ERIC BERTRAN		M.VERTHY

Communes	Délégué(e)s /Titulaires	P/E/A	Délegu	
Bierville	Mme Cécile SASSIER	P	M Judicaël PETITEAU	P
Bosc-Bérenger	Mme Nathalie MICHAUT	P	M Aurélien BOSVAL	P
Bosc-Bordel	Mme Fabienne VERHAGHE	P	M Etienne TREHET	P
Bosc-Mesnil	Mme TORCHY Nathalie	P	M Pascal VAN DE STEENE	A
Bradiancourt	M Romain ROUSSELIN	P	M Jacques CROISÉ	P
Buchy	M Joël LEFEBVRE	E	Mme Christèle CARON	E
Bully	Mme Jocelyne LORMIER	E	M Christian COSSARD	P
Cailly	Mme Ghislaine CARPENTIER	P	M Ludovic SUZÉ	A
Critot	Mme Magali LEVILLAIN	P	M Jérôme LESUR	P
Esclavelles	M Vincent HAUTCOEUR	P	M Jean-Marc CLÉMENT	P
Esteville	M Denis LANGLOIS	P	M Emmanuel MAUREL	P
Fontaine-en-Bray	M Fouad NAMMOUR	P	M Alexandre VERTHY	P
La Rue St Pierre	Mme Julie SANCTOT	P	M Daniel CHABÉ	P
Longuerue	M Joël FORTIER	P	M Sébastien LEPILLER	P
Massy	M DUCLOS Didier	P	M François LEGRAND	P
Mathonville	M Gaëtan KERANFORN	P	M Matthieu LEFRANÇOIS	P
Maucomble	M Romain VIMBERT	P	M Michel LESEIGNEUR	P
Mauquenchy	M Régis HELLOT	E	M Christian RIMBERT	P
Montérolier	M Éric LEULLIETTE	P	Mme Brigitte LEROY	P
Morgny La Pommeraye	M Vincent FOULOGNE	P	M Corentin CRAMILLY	E
Neufbosc	Mme Emilie GUÉRIN	P	Mme Edwige PAYEN	P
Pierreval	Mme HUBERT Sabrina	P	M Baptiste CREVIER	P
Quièvecourt	M Rénaud FOSSE	P	Mme Virginie BARANT	P
Rocquemont	M Antoine TERNON	P	Mme Isabelle FOURNIER	P
Roncherolles-en-Bray	M Hervé DUBUS	P	Mme Émilie PITOIS	P
St André sur Cailly	Mme Caroline CAVELIER	P	M Régis LEMERCIER	P
St Germain sous Cailly	M Jérôme PANNIER	P	M François DUPUIS	P
St Martin Osmonville	M Serge CHEVAL	P	M Dominique LEROY	P
St Saëns	M Jachy SEVESTRE	P	M Matthieu LEFORT	P
Ste Geneviève-en-Bray	M Guillaume HANIN	P	M Benoit HELLY	P
Sommery	Mme Justine LAMANT	P	M Philippe BOUGON	P
Vieux Manoir	M Éric BERTRAN	E	Mme Mélodie VERTHY	P
Yquebeuf	Mme Karine QUANTIN	P	M Georges MOLMY	P

P=Présent E =Excusé A= Absent

SIAEPA Les 3 Sources Cailly-Varenne-Béthune
Mesdames ROY/HERAULT/ROUSSELIN du SIAEPA

2026.08.04.20 INDEMNITES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

Vu les articles L.5211-12 et R.5211-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Comité Syndical en date du 08 avril 2026 constatant l'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant qu'il appartient au comité syndical de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que le SIAEPA LES 3 SOURCES Cailly Varenne Béthune compte de 20 000 à 49 999 habitants le taux maximal de l'indemnité du Président en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25,59 % ;

Considérant que le SIAEPA LES 3 SOURCES Cailly Varenne Béthune compte de 20 000 à 49 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un(e) Vice-Président en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,24 % ;

Le Comité Syndical décide à 56 voix pour, 1 contre, et 4 abstentions. (2 délégués ayant quitté la séance avant le vote)

- D'approuver le versement d'indemnités de fonction au Président et aux vice-présidents à partir **du 09 avril 2026**, ce versement étant subordonné – pour les vice-présidents – à une délégation précise définie par arrêté du Président ;
- De fixer l'enveloppe des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents au total de l'indemnité maximale du président (25,59 % de l'indice brut 1027) et de l'indemnité maximale des vice-présidents (10,24 % de l'indice brut 1027) ;
- De fixer le montant des indemnités de fonction du Président et des vice-président(e)s dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus aux taux suivants : 25,59% de l'indice brut 1027 pour le Président, 10,24% de l'indice brut 1027 pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} vice-présidents, 5,12% de l'indice brut 1027 pour les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} vice-présidents, conformément à la répartition prévue dans le récapitulatif ci-dessous

Fonction	Titulaire	Pourcentage de l'indice 1027
Président	G. MOLMY	25.59 %
1 ^{er} vice-président	D.CHABE	10.24 %
2 ^{ème} vice-président	D.DUCLOS	10.24 %
3 ^{ème} vice-président	E.GUERIN	10.24 %
4 ^{ème} vice-président	J.PANNIER	5.12 %
5 ^{ème} vice-président	R.ROUSSELIN	5.12 %
6 ^{ème} vice-président	F.NAMMOUR	5.12 %

- D'inscrire les crédits nécessaires ;

D'autoriser le Président à prendre et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/04/2026
Et de la Publication le 09/04/2026

La secrétaire de séance



Emilie GUERIN

Le Président,



Georges MOLMY



Le Président,
Georges Molmy

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260409-2026080420-DE
